



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 10107

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet des conditions de vie des personnes atteintes du handicap de surdit . Un des probl mes les plus importants pour les familles de personnes atteintes de surdit  ou malentendantes est de trouver les organismes sp cialis s, aptes   les accueillir. Ce probl me se pose tout particuli rement pour les enfants qui doivent apprendre dans un langage particulier, la langue des signes, reconnue depuis 1992 comme une langue. A ce titre existent des  coles de formation d'instituteurs sp cialis s, capables de prendre en charge les  l ves atteints d'un tel handicap. Mais, le nombre de places offertes semble loin de r pondre aux attentes des familles. De m me, les familles attendent une am lioration de la synergie entre  ducation nationale et minist re de la solidarit  pour que les enfants puissent s'int grer dans le syst me scolaire. Il lui demande donc de pr ciser les intentions du Gouvernement en la mati re.

Texte de la r ponse

Au 1er janvier 1996, on comptait 98 instituts pour enfants et adolescents atteints de d fiance auditives graves d'une capacit  d'accueil de 7 957 places. Ces structures ont transform  un grand nombre de leurs places en places d'externat, de semi-internat ou en places de services d' ducation sp ciale et de soins   domicile favorisant l'int gration partielle ou totale en milieu de vie ordinaire. Au regard des besoins, la situation demeure contrast e. Si dans un certain nombre de d partements, le taux d' quipement est satisfaisant, dans d'autres la couverture est encore insuffisante pour r pondre aux besoins recens s. Dans ce domaine, en effet, les difficult s r sident davantage dans l'in gale r partition g ographique des moyens sur le territoire. Ce probl me sera  voqu  dans le rapport que le Gouvernement a demand    madame Dominique Gillot, d put e du Val-d'Oise sur la situation des personnes sourdes dans tous les domaines de leur vie quotidienne. Le bilan auquel elle proc dera sera assorti de propositions concr tes qui permettront d' tayer les nouvelles orientations de la politique gouvernementale pour une meilleure insertion des sourds jeunes et adultes dans la soci t . Par ailleurs, les mesures adopt es par le Gouvernement dans le cadre d'un plan quinquennal de cr ation de 8 500 places de centres d'aides par le travail (CAT) et de 2 500 places d'ateliers prot g s, notamment, devraient permettre d'am liorer la situation de ceux qui, parmi les jeunes adultes sourds sont atteints de handicaps associ s qui les rendent inaptes au travail en milieu ordinaire et qui, de ce fait, sont orient s par les COTOREP vers une structure de travail prot g .

Donn es cl s

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 10107

Rubrique : Handicap s

Minist re interrog  : emploi et solidarit 

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 1998, page 790

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4695